

Présidence de Mme Natacha Litzistorf, présidente

Membres absents excusés : Yves Adam ; Séverine Evequoz ; Gilles Meystre ; Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Christelle Allaz ; Evelyne Knecht ; Sarah Neumann.

Membres présents	93
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 45 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/Rapport
N° 2013/43**

Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2013.

Rapporteur : Alain Hubler (La Gauche)

[pour la Commission de gestion - président]

*Discussion s/motions
en suspens*

La parole n'est pas demandée.

*Discussion s/postulats
en suspens*

La parole n'est pas demandée.

*Discussion s/pétitions
en suspens*

La parole n'est pas demandée.

*Discussion
s/classement 10.1*

M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.

Vote s/concl. 1 à 8

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions 1 à 8 de la commission.

Vote s/classement 10.1

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 9 de la commission.

*Vote sur rapport
2013/43*

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** formellement le rapport, soit **décide** :

1. de prendre acte du rapport N° 2013/43, du 19 septembre 2013, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2013, ainsi modifié :

2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1^{er} juillet 2013 et le 5 novembre 2013 :
 - 2.1 motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 4)
 - 2.2 motion Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère (objet N° 8)
 - 2.3 motion Benoît Gaillard – Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation (objet N° 12)
 - 2.4 motion Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale (objet N° 14)
 - 2.5 postulat Jean Tschopp – Aux urnes citoyens ! (objet N° 38)
 - 2.6 postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 43)
 - 2.7 postulat Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable (objet N° 50)
 - 2.8 postulat Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes (objet N° 78)
 - 2.9 postulat Guy Gaudard – SSL = un seul toit (objet N° 95)
 - 2.10 postulat Stéphane Michel – La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés (objet N° 98)
 - 2.11 pétition Gérald Thonney – Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de La Sallaz (objet N° 139)
 - 3.1 motion Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde (objet N° 15)
 - 3.2 motion Sylvianne Bergmann – Du miel labellisé « capitale olympique » (objet N° 19)
 - 3.3 motion Graziella Schaller – Des toits publics pour « Le miel des toits de Lausanne » (objet N° 20)
 - 3.4 postulat Florence Germond – Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à St-François (objet N° 73)
 - 3.6 postulat Jacques Pernet – Demande d'étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos (objet N° 109)
 - 5.45 postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 91)
 - 5.67 pétition Ariane Miéville Garcia – Pour l'installation de radars à la route du Signal (objet N° 129)
3. de prolonger au **31 décembre 2013** le délai de réponse à l'objet suivant :
 - 3.5 postulat Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre (objet N° 77)

4. de prolonger au **31 janvier 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 4.1 postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 69)
 - 5.46 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 92)
 - 5.48 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût (objet N° 97)
 - 7.2 motion Roland Ostermann – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? (objet N° 21)

5. de prolonger au **31 mars 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 5.1 motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 1)
 - 5.2 motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
 - 5.3 motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 3)
 - 5.4 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 5)
 - 5.5 motion Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 6)
 - 5.6 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 7)
 - 5.7 motion Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l'article 32 « Traitements et restitution des indemnités » (objet N° 9)
 - 5.8 motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 10)
 - 5.9 motion Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? (objet N° 11)
 - 5.10 motion Mathieu Blanc – Pour l'organisation rapide d'états généraux de la nuit à Lausanne (objet N° 13)
 - 5.11 motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 16)
 - 5.12 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 18)
 - 5.13 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 24)
 - 5.14 postulat Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement (objet N° 25)
 - 5.15 postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 27)

- 5.16 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d’une œuvre de musique contemporaine (objet N° 28)
- 5.17 postulat Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 30)
- 5.18 postulat David Payot – La sécurité est l’affaire du public (objet N° 31)
- 5.19 postulat Charles-Denis Perrin – Le développement durable c’est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits (objet N° 32)
- 5.20 postulat Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l’économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 33)
- 5.21 postulat Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale (objet N° 34)
- 5.22 postulat Yves-André Cavin – Pour l’acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 (objet N° 35)
- 5.23 postulat Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 37)
- 5.24 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Mesures pour lever les écueils persistants de l’évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 39)
- 5.25 postulat Julien Sansonnens – Vers un soutien de la Ville à l’économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 40)
- 5.26 postulat Evelyne Knecht – « Haut les masques! » Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées (objet N° 41)
- 5.27 postulat Jacques Pernet – Etude de la pose de candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d’une prochaine olympiade (objet N° 44)
- 5.28 postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 48)
- 5.29 postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 49)
- 5.30 postulat Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 51)
- 5.31 postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 52)
- 5.32 postulat Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose (objet N° 53)
- 5.33 postulat Caroline Alvarez – Promotion de l’attribution de subventions pour l’édition d’œuvres littéraires d’auteurs lausannois (objet N° 54)
- 5.34 postulat Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 55)
- 5.35 postulat Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 56)

- 5.36 postulat Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 57)
- 5.37 postulat Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 58)
- 5.38 postulat Charles-Denis Perrin – Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose (objet N° 59)
- 5.39 postulat Natacha Litzistorf – Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les « nuits lausannoises » (objet N° 63)
- 5.40 postulat Vincent Rossi – Des spotters pour « les nuits lausannoises » (objet N° 64)
- 5.41 postulat Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance (objet N° 74)
- 5.42 postulat Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 75)
- 5.43 postulat Natacha Litzistorf – Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération (objet N° 87)
- 5.44 postulat Jean-François Cachin – Centre du village de Vers-chez-les-Blanc – Modification de la zone de restructuration (objet N° 89)
- 5.47 postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort (objet N° 93)
- 5.49 postulat Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5^e et 6^e année primaire (objet N° 99)
- 5.50 postulat Axel Marion – Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 101)
- 5.51 postulat Philippe Mivelaz – Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises (objet N° 103)
- 5.52 postulat Evelyne Knecht – Pour du logement social partagé (objet N° 104)
- 5.53 postulat Natacha Litzistorf – Un suivi « post-biture » avec les TSHM (objet N° 105)
- 5.54 postulat Françoise Longchamp – Etude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 106)
- 5.55 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait (objet N° 107)
- 5.56 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 108)
- 5.57 postulat Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 110)
- 5.58 postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 113)

- 5.59 postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED (objet N° 114)
 - 5.60 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise (objet N° 122)
 - 5.61 pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud (objet N° 123)
 - 5.62 pétition POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 124)
 - 5.63 pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 125)
 - 5.64 pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte (objet N° 126)
 - 5.65 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 127)
 - 5.66 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » – Demande de mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 128)
 - 5.68 pétition Bar à café Le Symbole, Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne conviviale (objet N° 130)
 - 5.69 pétition Catherine Garrido – Halte aux dealers (objet N° 131)
 - 5.70 pétition UDC Lausanne – Qualité de vie à Lausanne (objet N° 132)
 - 5.71 pétition Kiosque des Cèdres, Teresa Do Nascimento Lopes Cojocarú – Contre la présence des dealers (objet N° 133)
 - 5.72 pétition Tamara Primmaz – Pour un meilleur encadrement des nuits lausannoises (objet N° 134)
 - 5.73 pétition Luigi Maistrello – Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne (objet N° 138)
 - 5.74 pétition Dominique Gabella – Plan de quartier pour remplacer la zone de restructuration du centre du village de Vers-chez-les-Blanc & nouveau plan d'extension pour les lieux-dits du plan d'extension 3 (599) (objet N° 140)
 - 5.75 pétition Guillaume Morand – Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin) – Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants ! (objet N° 141)
 - 10.2 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 120)
6. de prolonger au **30 juin 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
- 6.1 motion David Payot – Un Point pour la Commune de Lausanne (modification de l'arrêté d'imposition dès 2013 et hausse d'un point du taux d'imposition communal) (objet N° 22)

- 6.2 postulat Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l’introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire » (objet N° 36)
 - 6.3 postulat Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 45)
 - 6.4 postulat Elisabeth Müller – Faire son marché en sortant du travail (objet N° 47)
 - 6.5 postulat Laurent Guidetti – Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! (objet N° 60)
 - 6.6 postulat Laurent Guidetti – Pour un plan de développement du logement à Lausanne (objet N° 61)
 - 6.7 postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 94)
 - 6.8 postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 111)
 - 6.9 postulat Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d’un pôle d’excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et de l’environnement (objet N° 116)
 - 6.10 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 118)
 - 6.11 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la production d’électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue (objet N° 119)
 - 6.12 postulat Florian Ruf – Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l’horizon 2030 ? (objet N° 121)
7. de prolonger au **30 septembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 motion Alain Hubler – Du gaz ? De l’air ! (bis) (objet N° 17)
 - 7.3 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 23)
 - 7.4 postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 26)
 - 7.5 postulat Natacha Litzistorf – La santé des populations c’est aussi l’affaire des villes (objet N° 96)
 - 7.6 postulat Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 100)
 - 7.7 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d’action communal en faveur de l’emploi et de soutien à l’insertion professionnelle (objet N° 102)
 - 7.8 postulat Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 115)
 - 7.9 postulat Philippe Jacquat – Organisation d’une exposition didactique sur l’énergie pour corrélér l’effort physique et l’énergie nécessaires au fonctionnement d’appareils électriques (objet N° 117)

8. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **30 juin 2015** le délai de réponse aux objets suivants :
- 8.1 postulat Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet N° 67)
 - 8.2 postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet N° 68)
 - 8.3 postulat Magali Zürcher – Pour un réaménagement de la place de la Riponne (objet N° 70)
 - 8.4 postulat Claude-Alain Voiblet – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe (objet N° 76)
 - 8.5 postulat Jean Tschopp – Dimanche sur les quais (objet N° 79)
 - 8.6 postulat Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles (objet N° 80)
 - 8.7 postulat Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public (objet N° 83)
 - 8.8 postulat Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne (objet N° 84)
 - 8.9 postulat Magali Zürcher – Etude pour le réaménagement du secteur des rives du lac entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand (objet N° 86)
 - 8.10 postulat Anne-Françoise Decollogny – Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre ville (objet N° 90)
 - 8.11 pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 136)
 - 8.12 pétition Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu (objet N° 137)
 - 9.1 postulat Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 29)
9. de **classer** l'objet suivant :
- 10.1 postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 112)

Rapport s/Rapport
2012

Rapport sur la gestion municipale pour 2012 et réponses aux 25 observations de la Commission permanente de gestion ; complément de réponse à une observation pour l'exercice 2011.

Rapporteur : Alain Hubler (La Gauche)

[pour la Commission de gestion - président]

Discussion sur rapport
de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

<i>Discussion sur rapport de la COGES</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui et quelques abstentions, approuve la conclusion n°1 du rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2012 de la Municipalité.
<i>Vote s/conclusion n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui et quelques abstentions, approuve la conclusion n°2 du rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2012 de la Municipalité.
<i>Vote s/conclusion n°3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui et quelques abstentions, approuve la conclusion n°3 du rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2012 de la Municipalité. Le Conseil, ayant approuvé les conclusions, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2012 ;2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2012 ;3. d'accepter les réponses aux observations N^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 9 (2011).
Rapport s/Préavis N° 2013/26	<p style="text-align: center;">Plan partiel d'affectation Chalet-de-Praroman concernant la parcelle N° 15754. Radiation partielle du plan d'extension légalisé N° 599 du 28.11.1980 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne. Elargissement du chemin du Chalet-de-Praroman. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA)</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapporteur : Roland Ostermann (Les Verts)</i></p>
<i>Discussion</i>	Mme Nicole Graber (Les Verts) ; Mme Diane Wild (PLR) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Jacques-Étienne Rastorf (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-François Cachin (PLR).
<i>Discussion s/PPA</i>	La parole n'est pas demandée
<i>Discussion s/DDP</i>	La parole n'est pas demandée
<i>Discussion (suite)</i>	M. Roland Ostermann (Les Verts).
<i>Vote s/concl 1 à 10</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve les conclusions de la commission, soit décide :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation Chalet-de-Praroman concernant la parcelle n° 15754 avec la modification suivante : sur la coupe D-D préciser que la cote d'altitude du bâtiment principal est de 877.50 ;
2. d'abroger partiellement le plan d'extension légalisé n° 599 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne approuvé par le Conseil d'Etat le 28 novembre 1980 ;
3. d'adopter le projet d'élargissement du chemin du Chalet-de-Praroman ;
4. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions et à l'intervention déposées pendant l'enquête publique du plan partiel d'affectation ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention déposée pendant l'enquête publique du projet routier ;
6. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 6 ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
10. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à la FIDTA présenté au chapitre 7.

Rapport s/Préavis N°
2013/28

Plan partiel d'affectation « Bérée 2 » concernant la parcelle N° 7309, comprise entre l'autoroute A9, la forêt de Valmont, la limite est des parcelles N°s 20'546 et 20'543 et le plan légalisé N° 620. Radiation partielle du plan légalisé N° 620 « Bérée »

Rapporteur : Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche)

Discussion

Mme Maria Velasco (Les Verts).

Discussion s/PPA

La parole n'est pas demandée

Discussion (suite)

La parole n'est pas demandée.

Vote s/concl. 1 à 7

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter le plan partiel d'affectation « Bérée 2 », concernant la parcelle n° 7309, comprise entre l'autoroute A9, la forêt de Valmont, la limite est des parcelles n^{os} 20'546 et 20'543 et le plan légalisé N° 620 ;
2. de radier partiellement le plan légalisé N° 620 « Bérée » du 24 mai 1985 ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la remarque de l'Association Pro Vélo déposée pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé de l'état de l'avancement du dossier au cours de cette période, si besoin.

Rapport s/Préavis N°
2013/34

**Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau
RÉCOLTE pour la période 2013-2017.**

Rapporteur : Valentin Christe (UDC)

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 9'530'000 francs destiné à couvrir les frais d'évolution et d'extension des infrastructures informatiques et du réseau RÉCOLTE pour la période 2013–2017 ;
2. d'amortir annuellement et sur une durée de cinq ans le crédit mentionné sous chiffre 1 par :
 - la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique,
 - les rubriques 331 du budget de fonctionnement des Services industriels,
 - la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 des services concernés, et sous la rubrique 322 de la Direction des services industriels, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Rapport s/Préavis N° 2013/39	Parcelle 244 – chemin des Sauges 20 à Lausanne – Propriété de la Commune de Lausanne. Radiation de la servitude « Hauteur des constructions » Id 2001/004550 à charge des parcelles 2492, 2493 et 2494 et en faveur des parcelles 2431 et 2449. <u>Rapporteur</u> : Olivier Faller (Soc.)
<i>Discussion</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission, soit décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'accepter la radiation de la servitude « Hauteur des constructions » en faveur de la parcelle n° 2449 et à charge des parcelles n^{os} 2492, 2493 et 2494 ;2. d'accepter le montant de l'indemnité demandée fixée à 540'000 francs ;3. de porter cette recette en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles, de droit réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières accordé pour la législature 2011–2016. <hr/>
Rapport s/Rapport-préavis N° 2012/55	Réponse au postulat de Charles-Denis Perrin et consorts : diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments. <u>Rapporteuse</u> : Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.)
<i>Discussion</i>	M. Charles-Denis Perrin (PLR).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide : d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Charles-Denis Perrin et consorts « Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments ». <hr/>
Rapport s/Pétition	du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.) : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 » <u>Rapporteur</u> : M. Henri Klunge (PLR – pour la COPET)
<i>Discussion</i>	M. Henri Klunge (PLR).
<i>Vote</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/Motion

de Mme Françoise Longchamp et consorts :
« Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé »

Rapportrice : Mme Maria Velasco (Les Verts)

Discussion

Mme Françoise Longchamp (PLR).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/Rapport-préavis N° 2012/57

Réponse à la motion Pierre-Yves Oppikofer
« Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote ‘Mentorat Emploi Migrants’ de l’EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l’insertion professionnelle des migrantes et migrants ».

Rapportrice : Mme Maria Velasco (Les Verts)

Discussion

Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d’encourager le personnel de la Ville à s’engager comme mentors sur une base volontaire et bénévole ;
2. de prendre acte des opérations de communication déployées par la Municipalité en collaboration avec l’EPER.

Rapport s/Motion

de M. Nkiko Nsengimana et consorts :
« Lausanne consommerait-elle autant de coke qu’Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d’argent issu de la drogue »

Rapport s/Postulat

de M. Nkiko Nsengimana et consorts :
« Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l’espace public et par la mobilisation citoyenne »

Rapportrice : Mme Magali Zuercher (Soc.)

[remplacée à la tribune par : M. Benoît Gaillard (Soc.)]

Discussion

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. David Payot (La Gauche) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) ; M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.

Vote s/motion

Le Conseil, par 46 oui, 5 non et 39 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Vote s/postulat

Le Conseil, par 64 oui, 3 non et 22 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 22 h 10.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....